

CARTE DE SORTIE ELEMENTAIRE

A partir du CP, les élèves ont le droit de sortir seul de la cour de l'école pour rentrer à la maison, le midi ou le soir à la condition de présenter à chaque sortie, leur carte d'autorisation de sortie.

La carte de sortie est obligatoire pour :

- Les enfants autorisés à sortir **sans adultes**. (Un aîné du collège n'est pas un adulte)
- Les enfants récupérés par un aîné du collège.
- Les enfants qui repartent à vélo : ils doivent montrer leur carte à la personne de surveillance au portail et leur signaler qu'ils partent récupérer leur vélo.

En cas d'oubli de la carte pour la sortie :

- Le midi votre enfant ira au self.
- le soir votre enfant ira en TAP ou en garderie en fonction de l'heure.

La carte doit être signée et doit comporter une photo. Elle doit être présentée à chaque sortie.

Pour une sortie ponctuelle ou un changement ponctuel, une autorisation signée sur le cahier de liaison est possible.

CARTE DE SORTIE MATERNELLE

A partir de cette année, les enfants auront une carte de sortie avec le nom des personnes autorisées à reprendre votre enfant ceci afin d'améliorer la sécurité.

Pour rappel un grand frère ou une grande sœur peut le récupérer à condition qu'il soit marqué sur la carte. Cette carte de sortie doit rester dans le cartable.

Merci de remplir et de retourner le tableau ci-dessous pour le jour de la rentrée afin de permettre l'édition de la carte de votre enfant le plus vite possible.

En cas de doute un contrôle d'identité peut être demandé, merci de votre compréhension.

Bien cordialement,

Antoine Bonamy
Chef d'établissement 1^{er} degré

